



S.P.R. de COMBOURG
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

A.V.A.P.
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
CRÉÉE LE 13 DECEMBRE 2017
MODIFICATION N°1 APPROUVÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2024

PLAN CENTRE-VILLE 2

Echelle : 1/2500e

<ul style="list-style-type: none"> Périmètre de l'A.V.A.P. Limite des secteurs Site Classé Immeuble protégé au titre de la législation sur les Monuments Historiques Sol protégé au titre de la législation sur les Monuments Historiques Perspective majeure ou œuvre de vue à conserver sur un édifice, un site ou sur un ensemble bâti Patrimoine architectural exceptionnel Immeuble à conserver impérativement Patrimoine architectural remarquable Patrimoine constitutif de l'ensemble urbain et patrimoine architectural rural Petit patrimoine (croix, four à pain, puits...) Mur de clôture protégé Mur plein Mur creux Sol à mettre en valeur Cheminement piéton à maintenir ou à créer 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'installation de couvertures photovoltaïques Espace boisé majeur Espace vert structurant Espace vert de type jardin Alignement d'arbres, mail Arbre remarquable Hisse protégée 	<p>Typologie des écarts</p> <ul style="list-style-type: none"> Maison de bourg Maison isolée Neuf Hanger Garage Bâtiment utilitaire Ferme Mansard
---	---	---